

Et si une grande forêt privée devenait une forêt communautaire?

Présentation d'un cas unique au Québec

Imaginez un territoire privé de 5 400 ha dans le sud du Québec, d'un seul tenant, grand massif forestier et sauvage de l'arrière-pays et aussi grand que le Parc national du mont Mégantic.

Le mont Hereford et ses monts voisins offrent des paysages accessibles uniques.

PAR DANY SENAY, ing.f.

Imaginez-y une montagne au sommet accessible, le 3^e plus haut sommet du sud du Québec, plus élevé que le mont Orford, offrant un panorama unique et saisissant sur les Appalaches du nord-est américain. Imaginez un réseau routier de plus de 40 km, accessible aux usagers. Imaginez-y un site unique pour la pratique du vélo de montagne, avec près de 40 km de sentiers réputés. Imaginez 12 km de sentiers pédestres donnant accès à des cascades, des points de vue uniques et un sommet à près de 900 m d'altitude. Imaginez une flore et une faune représentatives, avec des zones de conservation et des données terrain précises et récentes. Imaginez une possibilité annuelle de récolte d'environ 10 000 m³ de bois, cohabitant avec la pratique de la chasse et générant des revenus durables. Imaginez ce territoire, en zone habitée, près de Sherbrooke et de Coaticook. Imaginez... qu'on vous le donne et que vous soyez maintenant responsable de sa gestion, de son aménagement et de sa protection... à perpétuité.

Eh bien, c'est exactement ce qu'ont reçu des communautés de la MRC de Coaticook, dans le cadre d'un généreux don de la succession de M. Neil et M^{me} Louise Tillotson. Mieux connue sous le nom du mont Hereford, la grande forêt privée autrefois gérée par la compagnie *Tillotson Farms ans Forests* a été cédée gratuitement : un cadeau d'une valeur de près de 10 millions de dollars. Portrait de ce cas de foresterie communautaire en territoire privé unique au Québec.



M. Neil Tillotson, décédé en 2001 à l'âge vénérable de 102 ans.

Un brin d'histoire

La Forêt communautaire Hereford existe maintenant depuis 2013, avec le transfert officiel de la propriété. Ce don, tout autant que la gouvernance développée pour gérer la propriété, contribue à faire de ce projet un cas unique au Québec. Tout a commencé à la suite du décès, en 2008, de Louise Tillotson, conjointe de M. Tillotson. La succession de ce riche États-Unien ayant grandi à East Hereford, en Estrie, avait comme mandat de s'assurer que les actifs de l'empire de M. Tillotson bénéficient aux communautés où il a œuvré au cours de sa longue carrière de chef d'entreprise. Dans le cas du mont Hereford, la décision fut prise de remettre à la communauté les 5 400 ha de forêts privées situées dans les municipalités de Saint-Herménégilde et d'East Hereford, acquises par M. Tillotson depuis les années 1950. S'en est suivi l'implication de nombreux partenaires québécois et états-uniens, et plus de quatre ans de travail. La succession Tillotson avait ses conditions et le milieu d'accueil avait également les siennes. Les négociations, de par l'ampleur de la propriété, les implications habituelles d'une transaction foncière privée, le nombre d'intervenants impliqués, la barrière de la langue, les différences culturelles et les attentes respectives, ont présenté tout un défi. Et le résultat : l'Estrie abrite aujourd'hui un cas unique de foresterie communautaire inspiré du modèle développé dans les états de la Nouvelle-Angleterre.

Une gouvernance unique dans le paysage forestier du sud du Québec

La Forêt communautaire Hereford est maintenant le plus grand propriétaire foncier de la MRC de Coaticook et des municipalités dans lesquelles elle se trouve (37 % du territoire de la municipalité d'East Hereford et 15 % de la municipalité de Saint-Herménégilde). Cela en fait également un payeur de taxes foncières important!



Localisation de la propriété Tillotson, transférée en 2013 à l'organisme de bienfaisance Forêt Hereford inc.

La Forêt communautaire Hereford est gérée par un organisme de bienfaisance nommé Forêt Hereford inc. Il est composé d'un conseil d'administration où cohabitent usagers du territoire, représentants de la société civile et élus municipaux. Pourquoi un organisme de bienfaisance? Il s'agissait tout simplement de l'unique statut qui permettait de respecter les besoins et les attentes de toutes les parties impliquées. L'obtention de ce statut de bienfaisance fut tout un défi et son maintien est nécessairement associé à de nombreuses obligations. En résumé, l'ensemble des actions, interventions et développements réalisés par les gestionnaires de la Forêt communautaire Hereford doit viser :

- à conserver l'équilibre écologique de la forêt;
- à assurer la conservation perpétuelle de sa biodiversité;
- à restaurer ses écosystèmes;
- à maintenir l'accessibilité de ce territoire pour le public;
- et à y développer des partenariats avec les maisons d'enseignement afin d'en faire un véritable laboratoire naturel de recherche.

Donc, si profits il y a, ils doivent être réinvestis dans le territoire au profit des communautés. Ainsi, la montagne est au service de la communauté, avec les retombées écologiques, sociales et économiques qu'elles génèrent, et la communauté est au service de cette montagne, avec son implication dans sa gestion.

Les quatre prémisses du modèle de foresterie communautaire¹ ayant inspiré le cas de la Forêt Hereford, sont les suivantes :

- La forêt communautaire est gérée et détenue par une entité municipale, ou un organisme à but non lucratif, au profit des communautés concernées;

- Le processus d'acquisition, la structure de gestion et le processus décisionnel garantissent la participation de la communauté;
- L'implication de la communauté assure la protection et l'accès aux bénéfices et aux retombées de la forêt, tant écologiques qu'économiques;
- Les hautes valeurs de conservation de la forêt sont protégées à perpétuité par la signature d'une servitude de conservation forestière, assurant notamment un aménagement forestier durable.

« La montagne est au service de la communauté et la communauté est au service de la montagne. »

La conservation et la foresterie : un mariage inhabituel... mais tellement naturel!

Les hautes valeurs de conservation (ex. la dizaine d'espèces à statut particulier ou la présence d'un grand massif forestier non fragmenté) ont une place importante dans le modèle développé. Conservation de la Nature Canada (CNC) a ainsi été un partenaire

¹Community forests collaborative, [En ligne], http://www.northernforest.org/Community_Forest_Collaborative.html (consultée en février 2015).

À VENDRE



Déchiquteuse à disque portable



Modèle 20NCL

Prix avantageux!

Idéal pour la production de copeaux destinés à la biomasse

Contactez-nous pour plus d'informations

www.cardinalsaw.com :: 1 800 463-4862

de premier plan à la mise sur pied de la Forêt communautaire Hereford. CNC est devenu propriétaire du fonds dominant de la servitude de conservation forestière. Cette servitude est le contrat légal unissant conservation et foresterie, à perpétuité. Cet outil de conservation unique, très peu répandu au Québec (le présent projet présent en est que le 2^e du genre au Québec et de loin le plus grand), est tout à fait adapté au contexte de forêt privée. Il permet la création d'un milieu naturel protégé dans lequel les hautes valeurs de conservation sont maintenues et dans lequel l'utilisation durable des ressources est encadrée de façon stricte. Le fonds dominant de 239 ha, propriété de CNC, deviendra la Réserve naturelle Neil et Louise Tillotson, dont la désignation est en démarche auprès du gouvernement du Québec. Le reste du territoire est le fonds servant où la mise en valeur, notamment par des travaux d'aménagement forestier, est possible. Cette mise en valeur du fonds servant doit donc servir au maintien des hautes valeurs de conservation identifiées. Les occurrences d'espèces fauniques et floristiques sensibles sont ainsi bien connues et plusieurs zones sont donc protégées. Des réflexions sont également en cours pour l'ajout d'autres zones de conservation visant des écosystèmes forestiers plus rares et fragiles.



L'aménagement forestier pratiqué dans la Forêt communautaire, comme sur la photo, devra être exemplaire et innovant.

L'aménagement forestier est donc très bien encadré dans la Forêt communautaire et se veut innovant et à la fine pointe des nouvelles connaissances. En fait, tant les termes de la servitude de conservation forestière, que les obligations de bienfaisance de l'organisme et que les détails de la mission de Forêt Hereford sont clairs et convergents : les travaux forestiers réalisés dans le territoire doivent être exemplaires et innovants. L'aménagement écosystémique (voir Historique de la forêt estrienne : que nous apprend le passé sur notre futur?, www.afsq.org/documents/portrait-foret-estrie.pdf) y est le principe de base et de nombreuses années d'expérimentation forestière se profilent pour ses gestionnaires!

La sylviculture : outil de restauration et d'autofinancement

La mission de Forêt Hereford est d'abord et avant tout de restaurer cette grande forêt privée, car des changements, cette forêt en a vécu! Rares sont les endroits de ce territoire n'ayant pas fait l'objet de récolte dans le passé. Le portrait de la forêt naturelle de ce territoire est en cours de rédaction, mais déjà, l'enjeu de la rareté de vieilles forêts se démarque. Moins de 1 % du territoire est occupé par de vieilles forêts. Cette forêt privée est plus jeune que la moyenne des forêts de la MRC de Coaticook, qui elles, sont plus jeunes que celles de la région de l'Estrie. La composition forestière a naturellement été passablement modifiée. Le paysage forestier de la Forêt communautaire Hereford a évolué d'une vieille forêt complexe de couverts mixtes à feuillus nobles et présentant de bonnes quantités de bois mort, vers une forêt aujourd'hui significativement plus jeune et perturbée, principalement composée de feuillus. La combinaison de hêtres, d'érables, d'épinettes et de pruches (près de 80 % des arbres avant 1850) est aujourd'hui remplacée par les érables (principalement à sucre), le sapin et le bouleau à papier, représentant plus de 80 % des arbres d'aujourd'hui. Les travaux d'aménagement forestier des prochaines années visent donc à réduire ces écarts pour accroître la résilience de ces forêts. Il est également prévu de tester différentes approches à grande échelle d'enrichissement d'essences forestières aujourd'hui beaucoup plus rares (pin blanc, tilleul, pruche, chêne rouge, épinette rouge, etc.). De plus, il sera intéressant d'identifier les secteurs à haut potentiel de productivité forestière et d'y investir davantage d'efforts de production de valeur sur pied.



Visite terrain des travaux forestiers de l'automne 2014 à la Forêt communautaire Hereford.

Il va sans dire que ces travaux forestiers, quoique réalisés dans une approche de restauration forestière au profit de la communauté, génèrent une activité économique importante. La récolte des 10 000 m³ (environ 300 voyages de bois) contribue au maintien de plusieurs emplois dans le milieu local et régional. En fait, il est estimé que plus de 15 emplois à temps plein sont ainsi créés

par la planification, la récolte, le transport et la transformation du bois généré par les travaux d'aménagement forestier. Les travaux de récolte forestière sont actuellement confiés à Aménagement forestier et agricole des Sommets (AFAS) de Coaticook qui se charge de soumettre une planification forestière, de récolter le bois et de le mettre en marché localement. Et AFAS s'assure de bien optimiser cette mise en marché et les retombées des travaux forestiers : le bois récolté a été destiné à pas moins de dix usines locales différentes en 2014 (East Hereford, Saint-Malo, Coaticook, Windsor, East Angus, Woburn, etc.). Aussi, l'ensemble des activités d'aménagement forestier, de restauration et de conservation sont réalisés sous l'égide de la Table Foresterie Conservation, qui se charge de produire des recommandations au conseil d'administration de Forêt Hereford. Finalement, les travaux forestiers sont harmonisés avec les autres utilisateurs au sein de la Table des Usagers de la Forêt communautaire Hereford.



Les sentiers de vélo de montagne dans la Forêt communautaire Hereford sont accessibles pour tous les niveaux.

Un territoire récréotouristique au potentiel énorme

Et des utilisateurs, il y en a au mont Hereford! Ce territoire est un produit phare de l'offre récréotouristique de la MRC de Coaticook. L'ensemble des activités pratiquées sont déléguées à des organismes gestionnaires locaux (municipalité ou organisme sans but lucratif). De plus, la place des activités récréotouristiques restera toujours importante, car elles permettent l'accès de ce territoire

pour le public, ce qui rejoint les attentes du donateur. Le vélo de montagne est sans aucun doute l'activité emblématique du territoire du mont Hereford, avec près de 10 000 visites en 2014. Ces sentiers existent depuis 2004 et sont sous la gestion de Circuits Frontières, un organisme à but non lucratif. Ses sentiers profitent d'une réputation provinciale qui en fait une destination de choix pour la pratique de cette activité au Québec, étant à proximité des grands centres urbains. Le mont Hereford, c'est également 12 km de sentiers pédestres menant au sommet. Ces sentiers existent depuis plusieurs années, mais les paysages et l'expérience unique qu'ils offrent demeurent méconnus de plusieurs.

Votre forêt souhaite avoir **vos**re attention

- pour la maintenir en santé
- pour développer son potentiel
- pour faire prospérer son capital

Nous pouvons vous aider à faire grandir votre forêt



Aménagement forestier coopératif de Wolfe Ham-Nord
Tél. : 819 344-2232
group.for@afcw.ca



Aménagement forestier coopératif des Appalaches La Patrie
Tél. : 819 888-2790
www.afaa.ca



Groupement forestier coopératif St-François Windsor
Tél. : 819 845-3266
www.gfstfrancois.qc.ca



Aménagement forestier et agricole des Sommets inc. Coaticook
Tél. : 819 849-7048
www.afasommets.qc.ca

Actifs depuis plus de 30 ans!

Le ski nordique est également en développement et les conditions neigeuses naturelles sont parmi les meilleures des Cantons-de-l'Est. De plus, l'exploitation faunique est déléguée au Club de Chasse et Pêche Hereford qui compte une centaine de membres. Cependant, la baisse drastique du succès de la chasse à l'original, notamment due à la présence de la tique d'hiver, force ses gestionnaires et la Forêt communautaire Hereford à mettre sur pied des approches visant le maintien de ces adhésions membres. La pratique de la chasse reste une activité névralgique pour la gestion du territoire de la Forêt communautaire, notamment en gérant les accès au territoire. De plus, la chasse reste le seul outil de gestion pour le contrôle des populations de cervidés, permettant ainsi de limiter l'impact possible de la déprédation sur la régénération forestière. Finalement, le mont Hereford est le seul sommet du sud du Québec qui est desservi par un accès routier estival ouvert au public. Cet accès routier a été construit pour le centenaire de M. Neil Tillotson, afin qu'il puisse continuer d'admirer le paysage unique du sommet, lui qui avait toujours eu l'habitude de le gravir à pied.

Des retombées tangibles et un modèle qui promet

La Forêt communautaire vient tout juste de prendre son envol. L'année 2014 fut sa première année avec l'ensemble des travaux sous sa gouverne. Les travaux forestiers, réalisés à l'été et l'automne 2014, ont permis d'accroître le fonds de roulement de l'organisme. En fait, l'exploitation et la mise en valeur de la Forêt communautaire Hereford (activités forestières, taxes foncières, chasse, vélo de montagne, etc.) ont généré des activités économiques directes frôlant les 800 000 \$, seulement pour 2014. Pas mal pour une forêt gérée par la communauté!

Ayant le statut de grande forêt privée, les obligations financières sont nombreuses (taxes foncières municipales et scolaires, contribution à la SOPFEU/SOPFIM, plan général d'aménagement forestier et calcul de possibilité forestière, etc.). De plus, avec plus de 90 km de ligne de lots, la Forêt communautaire doit s'assurer de l'intégrité physique de sa propriété et développer de bonnes relations avec ses voisins fonciers.



L'aménagement forestier est actuellement la principale source de revenus de la Forêt communautaire Hereford.

La Forêt communautaire Hereford débute sa phase de développement et la planification des investissements en immobilisations sera un dossier important pour les prochaines années. Pour ce faire, une démarche de planification intégrée sera réalisée afin de bien intégrer le développement faunique, récréotouristique et forestier, ainsi

que les objectifs de conservation fixés pour ce territoire. Forêt Hereford cherchera à poursuivre la diversification des revenus générés par la mise en valeur durable de son territoire et de ses ressources. De nombreux projets sont sur la table, notamment une approche unique concernant la vente de crédits carbone, le développement d'une offre d'hébergement rustique, le développement de visites éducatives en forêt, le développement acéricole, etc. De plus, des partenariats avec les maisons d'enseignement sont en développement afin d'intégrer la recherche appliquée et fondamentale à la mise en valeur de ce territoire unique. Et pour ses phases de développement, la Forêt communautaire pourra toujours compter sur différentes formes de soutien de la part des œuvres caritatives de feu M. et M^{me} Tillotson.

Donnons-nous le temps de réussir!

Après 50 ans d'occupation par un riche propriétaire, les changements à la Forêt communautaire Hereford prendront encore des années à s'enraciner, tant dans son territoire que dans son milieu d'accueil. Profitant notamment des marchés du bois favorables, la Forêt communautaire Hereford pourra de plus en plus investir dans le développement de son territoire et de ses activités. Nombreux sont ceux conscients du potentiel qu'offre ce territoire. Il faut être tout autant conscient des responsabilités qui y sont associées. La gouvernance de ce territoire, le partenariat avec Conservation de la Nature Canada et les modalités de mise en valeur et de protection sont effectifs... à perpétuité! En y ajoutant un actif de plus de 10 millions de dollars, l'ensemble des conditions gagnantes sont ainsi réunies afin d'en faire une réussite environnementale, sociale et économique. Gageons que vous en réentendrez parler!

Si vous êtes intéressé à collaborer à la mise en valeur ou aux travaux de recherche, contactez Dany Senay, ing. f. et coordonnateur de la Forêt communautaire Hereford.

Pour en savoir plus

Circuits Frontières : www.circuitsfrontieres.com
Forêt communautaire Hereford :
www.forethereford.org